

DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE

ARRONDISSEMENT
DE METZ

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 49

PRESENTS : 38

VOTANTS : 45

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER

PRESENTS : M. FREYBURGER, Mme GALEOTTI, M. CICCONE, M. LEONARD, M. POLLO et M. MEIGNEL, Mme ROMILLY, M. ERNST, Mme DA COSTA COLCHEN, M. PARACHINI, Mme DUBOIS et Mme BRUNI, M. ABATE, Mme JURCZAK, Mme RUMML, M. LEDRICH et M. LALLIER, M. SADOCCO, Mme DUBOIS, M. DE SANCTIS, Mme GEORGE et M. D'AMORE, M. OCTAVE, M. DEMUYNCK, Mme EMMENDOERFFER, Mme LAPOIRIE, M. TURCK, M. HUBERTY, Mme MELON, M. PATRIGNANI, M. MAUER, M. WAGNER, M. GAUDE, Mme ROUSSEAU, M. JACQUES, M. QUEUNIEZ, Mme MARTIN et M. HOZE.

ABSENTS EXCUSES : M. LACK (pouvoir à M. LEONARD), Mme SARTOR (pouvoir à M. CICCONE), Mme LELUBRE (pouvoir à M. POLLO), Mme JORDIEUX (pouvoir à Mme GALEOTTI), Mme WERTHE (pouvoir à M. MEIGNEL), M. SERIS, M. HONIG, M. LAMM, M. WILLAUME, Mme MAAS (pouvoir à Mme JURCZAK), M. BIGOT (pouvoir à M. OCTAVE).

Date d'envoi de la convocation : 18 septembre 2025

POINT 29 : PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI 1 – 2026-2031) POUR LE BASSIN VERSANT DE LA MOSELLE AVAL - ACTIONS PORTEES PAR RIVES DE MOSELLE

RAPPORT

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) mené par Moselle Aval a été construit à partir des résultats du Programme d'Etudes Préalables (PEP) mené entre 2020 et 2025.

La mise en œuvre du PAPI se traduit par la conduite d'actions à des échelles territoriales cohérentes, en recherchant systématiquement l'optimisation des co-financements, au taux maximum de 80% lorsque cela est possible. Les potentiels co-financeurs sont les suivants :

- Etat qui intervient au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ;
- Région Grand Est ;
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- Union Européenne au titre du FEDER.

Le dossier a été réalisé dans le cadre d'une concertation étroite avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est, les intercommunalités membres du Syndicat Mixte Moselle Aval dont Rives de Moselle, les structures en charge de la GEMAPI du bassin versant et Voies Navigables de France.

En synthèse, le projet PAPI identifie à ce jour 108 actions réparties entre les sept axes du cahier des charges PAPI 3 et un axe complémentaire transversal lié à l'animation du Programme. Le programme d'actions s'élève à plus de 70 millions d'euros.

La ventilation des actions et de leurs coûts prévisionnels est la suivante :

N° de l'Axe	Intitulé de l'Axe	Nombre d'actions	Montant HT	Montant TTC
Axe 0	Animation de la démarche PAPI	3		
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	9		
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	7		
Axe 3	Alerte et gestion de crise	4		€ 24 000,00
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	5		€ 1 551 000,00
Axe 5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	8		€ 2 501 400,00
Axe 6	Gestion des écoulements	57	38 371 000,00 €	€ 46 045 200,00
Sous total TTC Axe 6				€ 47 605 200,00
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	15	14 383 060,00 €	€ 17 259 672,00
Coût prévisionnel du PAPI pour la période 2026 – 2031 - € TTC				€ 71 389 392,00

Les opérations seront réalisées sous plus de 20 maitrises d'ouvrage différentes sous la coordination du Syndicat Moselle Aval. Le reste à charge de chaque opération ou travaux sera supporté par le maître d'ouvrage concerné. Les actions prévisionnelles qui seront portées en propre par Rives de Moselle sur ses propres capacités budgétaires sont présentées ci-dessous :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC **	Taux et montant prévisionnels des subventions	
2.4	Etudier l'opportunité de la mise en place d'un Système D'Alerte Local (SDAL) annonçant les crues des petits cours d'eau affluents de la Moselle sur le territoire de Rives de Moselle		25 000 €	TTC	50%	12 500 €
6.13	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée du ruisseau de Trémery et affluents	1 000 000 €	1 200 000 €	HT	80%	800 000 €
7.9	Poursuivre le diagnostic du remblai de Malambas	128 000 €	153 600 €	HT	60%	76 800 €
7.10	Diagnostiquer une portion du Canal des Mines de Fer de la Moselle (CAMIFEMO) entre le PK 3450 et le PK 7746	217 000 €	260 400 €	HT	80%	173 600 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

D'autres actions sur le territoire seront également portées par le SVEO (2 515 200€), le Syndicat du Billeron (500 000€) et le Syndicat des Ruisseaux du Haut-Chemin (2 000 000€).

La présente délibération vise à valider l'engagement de Rives de Moselle dans la démarche et la mise en œuvre des moyens nécessaires pour porter les actions qui lui sont attribuées, sous réserve de la labellisation du PAPI 1 du bassin versant de la Moselle aval par les instances nationales.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les éléments présentés relatif au dossier de candidature à la labellisation du PAPI 1 2026-2031 du bassin versant de la Moselle aval,

VU l'avis favorable de la Commission Développement Durable du 10 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VALIDE la mise en œuvre des actions de Rives de Moselle intégrées dans le cadre du premier Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI 1 – 2026-2031) pour le bassin versant de la Moselle aval et porté par le Syndicat Mixte Moselle Aval,

ACTE que les actions prévisionnelles intégrées au PAPI qui seront réalisées en propre par Rives de Moselle sont présentées ci-après :

Action	Intitulé	Montant estimatif*		Subvention (FPRNM / FEDER/ Région Grand Est, Agence de l'Eau)		
		€ HT	€ TTC	Sur HT/TTC **	Taux et montant prévisionnels des subventions	
2.4	Etudier l'opportunité de la mise en place d'un Système D'Alerte Local (SDAL) annonçant les crues des petits cours d'eau affluents de la Moselle sur le territoire de Rives de Moselle		25 000 €	TTC	50%	12 500 €
6.13	Mettre en œuvre le programme de travaux de gestion intégrée du ruisseau de Trémery et affluents	1 000 000 €	1 200 000 €	HT	80%	800 000 €
7.9	Poursuivre le diagnostic du remblai de Malambas	128 000 €	153 600 €	HT	60%	76 800 €
7.10	Diagnostiquer une portion du Canal des Mines de Fer de la Moselle (CAMIFEMO) entre le PK 3450 et le PK 7746	217 000 €	260 400 €	HT	80%	173 600 €

* Les axes 1 à 5 sont indiqués en TTC et les axes 6 et 7 sont indiqués en HT et en TTC, étant donné que les modalités de financement diffèrent selon les axes

** Des actions identifiées en HT pourront être éligibles au FCTVA, lequel sera récupérable

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Norroy-le-Veneur, les jour, mois et an susdits.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le **06 OCT. 2025**

Transmise à la Préfecture de la Moselle pour contrôle de légalité.

Pour extrait conforme, Maizières-lès-Metz le **06 OCT. 2025**

Le Président,
Julien FREYBURGER

Julien Freyburger

